

Azactam 1 g, poudre et solution pour usage parentéral – [aztréonam]

PUBLIÉ LE 14/02/2024 - MIS À JOUR LE 05/05/2026

RUPTURE DE STOCK 04/04/2024

DCI

Aztréonam

Indications

Elles procèdent de l'activité antibactérienne et des caractéristiques pharmacocinétiques de l'aztréonam.

Elles tiennent compte à la fois des études cliniques auxquelles a donné lieu ce médicament et de sa place dans l'éventail des produits antibactériens actuellement disponibles.

● Elles sont limitées chez l'adulte :

- Infections des voies urinaires hautes et basses compliquées ou non ;
- Prostatites aiguës ;
- Urétrites gonococciques.

● Elles sont limitées chez l'adulte aux infections sévères à bactéries gram (-) sensibles, à l'exclusion des méningites :

- Infections des voies urinaires hautes et basses, compliquées ou non ;
 - Infections broncho-pulmonaires ;
 - Septicémies ;
 - Infections de la peau et des parties molles ;
 - Infections intra-abdominales ;
 - Infections gynéco-obstétricales.
- Au cours d'une part, des infections abdominales et gynéco-obstétricales souvent à flore mixte, d'autre part, dans les traitements de première intention, notamment dans les infections broncho-pulmonaire et dans les infections de la peau et des parties molles, l'aztréonam en raison de son spectre étroit devrait être associé à un autre antibiotique.
- Il convient de tenir compte des recommandations officielles concernant l'utilisation appropriée des antibactériens.

Laboratoire exploitant

Laboratoires Delbert SAS

Observations particulières

- Situation en ville : rupture
- Situation à l'hôpital : rupture
- Disponibilité d'un stock limité de dépannage d'urgence à l'hôpital
- Fermeture du canal ville
- Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité Azactam 1g polvo para solución inyectable destinées aux marchés espagnol à compter du 09/01/2026



Lettre d'information du Laboratoire Delbert SAS en date du 22/12/2025 à l'attention des professionnels de santé à l'hôpital (12/01/2026)

- Date de remise à disposition prévue : indéterminée

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).

Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.